

A l'adresse des médias de la Suisse Romande

Embargo: samedi 15 novembre 2014 12h00

Prix "Chêne 2200" décerné au Groupement Forestier des Agittes (VD)

L'association proQuercus avec le soutien de la Fondation Audemars Piguet, de la manufacture horlogère du même nom, propose pour la cinquième fois le prix « Chêne 2200 ». Ce prix est décerné à des projets ou des activités contribuant directement à la conservation ainsi qu'à la promotion du chêne. Le prix 2014 revient au « Groupement Forestier des Agittes » pour son engagement à long terme en faveur de la conservation du chêne autochtone de la région du Chablais. Le Groupement contribue de cette manière non seulement à la promotion de la biodiversité au niveau régional mais aussi à la conservation de la diversité génétique de l'espèce au niveau national. Le prix, doté de Fr. 30'000.-, permettra la réalisation du projet « Chêne de Provenance Plaine du Rhône ».

Le Chêne pédonculé est un enfant du pays ! Après la dernière période glaciaire, les températures plus clémentes du Boréal (à partir de 8000 ans avant le présent) permettent au chêne de s'établir dans la vallée du Rhône. Les marais de la plaine s'embroussaillent et des prairies alternent avec des forêts de feuillus dans lesquelles le chêne pédonculé, espèce adaptée à des terrains lourds et mouillés, trouve sa place. Il n'y a donc aucun doute, le chêne – et plus précisément le chêne pédonculé – fait partie du patrimoine naturel de la région du Chablais.

Au cours des millénaires mais surtout à partir de la fin du 19^e siècle, le fond de la vallée subi une transformation profonde – ceci tout spécialement à la suite de l'endiguement du Rhône. La forêt cède une grande partie de sa surface aux besoins de l'agriculture et des infrastructures liées à l'augmentation de la population. Les reliquats de forêts sont gérés selon les modes du moment et se transforment en peuplements d'épicéas ou en peupleraies. Plus récemment, c'est une vision moins utilitariste qui vient au secours du chêne : à partir des années 1990 en effet, la biodiversité, en tant que valeur propre, fait son apparition et devient un des éléments clefs du développement durable. La valeur écologique supérieure du chêne et son adéquation avec les stations forestières de plaine retiennent l'attention du service forestier, qui développe des principes sylvicoles en faveur de cette essence.

Depuis une quinzaine d'années les collectivités propriétaires du Triage forestier de la Plaine du Rhône entreprennent de grands efforts pour redynamiser la chênaie; ceci par la conservation des peuplements existants et la conversion des anciennes peupleraies. Le projet « *Chêne de Provenance Plaine du Rhône* » s'inscrit dans cette démarche et vise à promouvoir la race locale de chêne pédonculé par la gestion ciblée de ses ressources génétiques (soins des peuplements semenciers), la production de plants et leur utilisation locale. Une attention particulière est mise sur la plantation de chêne hors forêts, ceci en vue d'assurer la continuité des grands chênes solitaires, monuments paysagers et témoins de l'histoire naturelle de la région.

Le prix « Chêne 2200 » est décerné au « Groupement Forestier des Agittes » en reconnaissance de son engagement particulier dans la gestion durable du chêne et la pérennisation de son patrimoine naturel et culturel.

Contacts :

Raphael Müller, Président proQuercus, tél. 041 210 18 19, raphael.mueller@korporationluzern.ch

Daniel Saugy, Fondation Audemars Piguet, tél. 021 845 70 63, fondation@audemarspiguet.com

Pierre-Antoine Coquoz, Groupement Forestier des Agittes, tél. 079 210 89 89, pierre-antoine.coquoz@vd.ch